

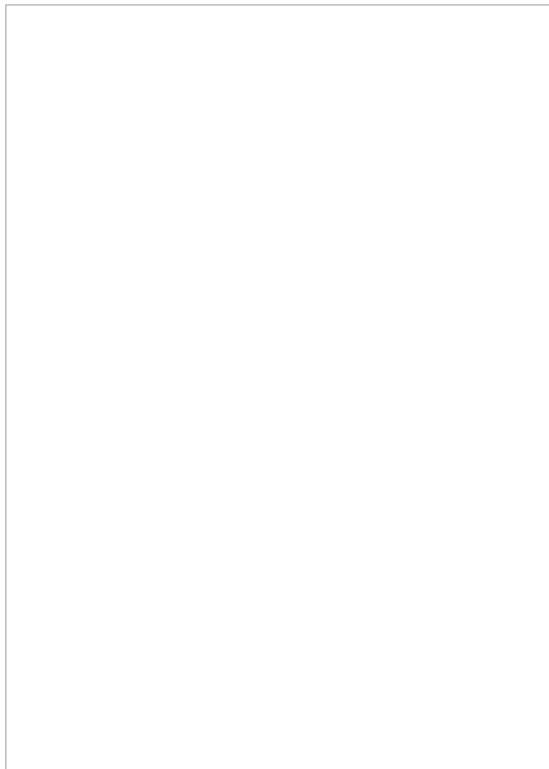
Reprise progressive du marché non alimentaire à partir du 4 juin

Reprise progressive du marché non alimentaire à partir du 4 juin.

De nombreuses mesures ont été mises en place par la Ville, le délégataire en charge du marché et les commerçants pour protéger la santé de tous :

>> utilisation du gel hydroalcoolique, port du masque recommandé, interdiction de toucher les produits, protection des étalages, marquages pour faire respecter les distances, sens de circulation et limitation du nombre d'entrées et sorties dans la halle alimentaire, limitation du nombre d'abonnés volants à l'extérieur, distance de 2 mètres eux et de 3 à 5 mètres entre les allées...

Pour que notre marché reste ouvert, respectons ensemble les gestes barrières.



Publié le 02 juin 2020